

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce légale (Ref : ALP00254433) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, au sein du journal Le Parisien, dans les conditions suivantes :

- Edition : Le Parisien
- Date de parution : vendredi 14 mai 2021
- Département : 77 Seine-et-Marne

Directrice Générale du Parisien
et d'Aujourd'hui en France –
Directrice de la Publication.



Fait à Paris, le jeudi 29 avril 2021

Le Parisien - Aujourd'hui en France
10 Boulevard de Grenelle - CS 10817 - 75738 Paris Cedex

CASDEN Banque Populaire

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire

à capital variable

Siège social : 1, bis rue Jean Wiener

77420 Champs sur Marne

RCS MEAUX n° 784 275 778

AVIS DE SECONDE CONVOCATION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la CASDEN Banque Populaire appelée à se tenir le 12 mai 2021 à 10h00 au siège social de la société n'a pu réunir le quorum requis pour lui permettre de délibérer valablement à cette première date.

En conséquence et sur décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale se tiendra sur seconde convocation à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, le :

Mercredi 26 Mai 2021 à 10h00
au siège social (1) de la CASDEN Banque Populaire
1 bis rue Jean Wiener
77420 Champs sur Marne

(1) Les sociétaires sont cependant informés que compte tenu des mesures administratives en vigueur à ce jour, limitant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires et conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée, prorogée jusqu'au 31 juillet 2021 par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra à « huis-clos », c'est-à-dire hors la présence des sociétaires et des autres personnes ayant juridiquement le droit d'y participer.

Cette information est également diffusée sur le site internet de la CASDEN Banque Populaire.

Rappel de l'ordre du jour de la réunion, sur seconde convocation :

- 1) Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020
- 2) Affectation du résultat de l'exercice 2020
- 3) Capital social au 31 décembre 2020
- 4) Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020
- 5) Conventions réglementées
- 6) Fixation de l'enveloppe globale des indemnités compensatrices au titre de l'exercice 2021
- 7) Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visés à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier, durant l'exercice 2020
- 8) Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Françoise LHUISSIER
- 9) Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Edgard MATHIAS
- 10) Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François BRUN
- 11) Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel KEMPF
- 12) Nomination en qualité d'administratrice de Madame Chantal LEVY
- 13) Nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Gilles ROUSSEL
- 14) Pouvoirs en vue des formalités

À défaut de pouvoir participer physiquement à cette Assemblée Générale convoquée à « huis-clos », vous pouvez :

Soit donner pouvoir au président ;

Soit utiliser votre bulletin de vote par correspondance ;

Soit voter par internet sur le site dédié à ce scrutin : www.jevote.casden.fr

Le vote par correspondance ne sera pris en compte que si le bulletin de vote **dûment rempli et revêtu de votre signature** parvient à l'adresse suivante : **AG CASDEN - 2 Impasse de Valence ZI EuroNord - 31150 BRUGUIERES** trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 22 mai 2021.

Les sociétaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'Administration. Ces questions doivent parvenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée. Elles peuvent être envoyées :

Par courrier électronique à l'adresse suivante : votecasden@casden.banquepopulaire.fr Ou par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante : **CASDEN Banque Populaire - Assemblées Générales - 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2.**

Le vote en ligne sera pris en compte jusqu'au 24 mai 2021 à 23h59 (heure de Paris).

Le rapport annuel 2020 de la CASDEN Banque Populaire, contenant les documents énumérés à l'article R.225-83 du Code de Commerce, est consultable sur www.jevote.casden.fr et www.casden.fr. Vous pouvez demander à le recevoir en version papier en écrivant à la CASDEN Banque Populaire - Assemblées Générales - 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2 et en indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de sociétaire. Cette demande peut valoir, si vous nous le notifiez, pour l'ensemble des assemblées générales futures.

Le Conseil d'Administration.